

Comment obtenir mon relevé d'information intégral (RII) ?

Le relevé d'information intégral du permis de conduire est un document administratif qui permet de connaître en détail le statut de votre permis, la liste des infractions au Code de la route commises et votre nombre de points. Il est délivré par la préfecture mais il peut aussi être téléchargé en ligne sur le site Mes Points Permis. Pour en savoir plus sur la demande de relevé en ligne : [Tutoriel Mes Points Permis](#).

Ce document ne peut être délivré qu'au titulaire, et en tout cas ni à un employeur, ni à un assureur. Le retrait d'un relevé d'information intégral n'est pas opposable. Ainsi, l'administration ne peut pas utiliser son retrait contre le demandeur et il n'accélère pas l'invalidation d'un permis pour solde nul ni l'envoi d'une lettre 48SI.

De manière générale, auprès des préfectures, la demande de RII s'effectue par voie postale. Certaines préfectures, mais pas toutes, acceptent les demandes effectuées par mail (auquel cas le relevé est adressé par mail également), et d'autres préfectures imposent que la demande soit faite exclusivement en ligne (le lien du service est alors disponible sur leur site internet).

Pour connaître les modalités de demande auprès de votre préfecture, et savoir si vous devez la faire par courrier ou en ligne, ou si vous pouvez la faire par mail, contactez notre Service juridique ou le standard de votre préfecture par téléphone.

Si la demande s'effectue par voie postale, pour obtenir votre relevé d'information intégral, vous devez envoyer à l'adresse de la préfecture de votre domicile :

- votre demande écrite de relevé d'information intégral, signée (voir modèle ci-dessous)
- une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- une photocopie recto-verso de votre permis de conduire
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- une enveloppe au format A4 affranchie au tarif recommandé avec avis de réception, mentionnant vos nom, prénom et adresse
- un « formulaire recommandé avec avis de réception » délivré par la Poste permettant la distribution du pli, que vous aurez complété.

Par mail ou en ligne, il faudra joindre les mêmes pièces exceptées l'enveloppe et la liasse du recommandé.

En cas de demande par courrier, l'envoi de la demande en recommandé avec accusé de réception ou en courrier suivi n'est pas obligatoire mais recommandé.

Si la demande a été effectuée par courrier, le relevé vous sera envoyé avec l'enveloppe que vous aurez fournie, donc en recommandé avec accusé de réception. Si la demande a été faite par mail, il vous sera adressé par mail. Si la demande a été faite en ligne, il est généralement soit disponible sur le module de demande soit envoyé par mail.

Besoin d'aide pour l'analyse de votre relevé d'information intégral ? Votre permis semble en danger ? N'hésitez pas à contacter notre service juridique pour toute question relative à l'analyse de votre relevé d'information intégral :

- par téléphone au 09 70 40 11 11 (prix d'un appel local)
- ou via notre [formulaire de contact](#)

Expéditeur :

Destinataire :

Le _____ à _____

ENVOI RECOMMANDE AVEC AR

Objet : Demande de relevé d'information intégral

N° de permis de conduire :

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir mon relevé d'information intégral dans les plus brefs délais.

Vous trouverez joint à cette demande l'ensemble des pièces justificatives de mon identité à savoir :

- Une photocopie recto-verso de ma pièce d'identité
- Une photocopie recto-verso de mon permis de conduire
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Ainsi qu'une enveloppe affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception mentionnant mon nom, mon adresse et accompagné de la liasse permettant sa distribution.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature